

tisfaits. Il faut pourtant avouer, & c'est une vérité constante que cette décision fait beaucoup d'honneur à Mr. le Duc Regent, & est une preuve sensible de la sagesse & de la prudence de ce Prince; mais il y a des affaires d'une nature à ne pouvoir être terminées & accommodées, & où les plus habiles & les plus prévoyans échouent. Mrs. les Princes du Sang ont cependant reçu les complimens de tout ce qu'il y a de personnes de distinction sur le gain de leur cause, & chacun s'est empressé à leur faire la cour à ce sujet.

*Gentils
hommes pri-
sonniers
élargis.*

II. Les six Gentilshommes qui étoient prisonniers à la Bastille & au Château de Vincennes, au sujet de la Requête qu'ils avoient signée & présentée malgré les défenses qui leur en avoient été faites, ont été mis en liberté à la prière de Mr. le Duc de Chartres, qui a même bien voulu les présenter à Mr. le Duc Regent, qui leur a fait un favorable accueil, & les a parfaitement bien reçû : leur élargissement leur fut notifié la veille par Mr. le Marquis de la Vrillere Secrétaire d'Etat, qui se rendit expressément à la Bastille & au Château de Vincennes à ce sujet.

*Souleve-
ment à la
Martinique.*

III. Il y a eu un soulèvement presque général à la Martinique, Isle de l'Amérique; où une nombreuse Colonie Française est établie, à l'occasion de quelques nouveaux droits qui ont été imposés sur les habitans, qui se plaignent d'ailleurs d'être trop fatigués par les anciennes taxes. Il s'en faut beaucoup que ces peuples, quoique la plupart Français d'origine, & qui sont sous la do-
mination